



vertente
natural

Conditions Générales



Conditions Générales

1. Ces conditions font référence à un contrat de service entre la société Vertente Natural - Actividades Ecológicas e Culturais, Lda (ci-après, Vertente Natural) et le client.
2. L'acceptation d'une proposition d'activité suppose la connaissance et l'acceptation de ces conditions.
3. Ces conditions de fourniture peuvent être modifiées par des contrats ou accords éventuellement conclus entre Vertente Natural et le Client.
4. Cette proposition est valable pour 30 jours.

Responsabilités de Vertente Natural

1. Préparation et implémentation de l'ensemble de la partie logistique de l'activité, avant, durant et après l'activité.
2. Envisager avec le client des solutions ou des dates alternatives pour l'activité, au cas où sa réalisation devient impossibilité par des raisons indépendantes de la volonté de Vertente Natural ou du client.
3. Réaliser l'activité selon la proposition présentée et en garantir le bon fonctionnement.
4. Présenter au client tout coût supplémentaire si des modifications sont demandées qui ne soient pas envisagées dans la proposition initiale.

Responsabilités du Client

1. Fournir les données relatives au nombre et au nom des participants, ainsi que leur date de naissance, afin de pouvoir activer l'assurance contre les accidents personnels.
2. S'assurer que tous les participants sont en bonne santé pour participer aux activités prévues.
3. Si vous n'autorisez pas l'utilisation du matériel audiovisuel et photographique saisi lors des activités, à des fins promotionnelles de Vertente Natural, vous devez le communiquer au collaborateur qui les accompagne.
4. Les effets personnels apportés par les participants aux activités relèvent de leur entière responsabilité et Vertente Natural ne peut être responsabilisée en cas de perte, vol ou de dommage matériel.
5. Assumer la responsabilité de la participation éventuelle d'enfants plus jeunes que ceux mentionnés dans nos activités en remplissant et en signant le [terme de responsabilité](#) (après consultation pour autorisation par Vertente Natural) - envoyez-le à atividade@vertentenatural.com avant l'activité.

Attribution de services et paiements

1. Une activité est considérée comme étant attribuée lorsque le client complète les procédures suivantes :
Dans le cas de sociétés :
 - a) Remise d'un document écrit indiquant l'intention d'attribuer le service ;
 - b) Paiement d'un acompte de 50% de la valeur finale de l'activité, les 50% restants étant liquidés jusque 72h avant la réalisation de l'activité.Dans le cas des individus :
 - a) Paiement intégrale de la valeur de l'activité avant son début.



Conditions Générales

2. Pour effectuer des paiements, vous pouvez utiliser les canaux suivants :
 - a) Virement bancaire - Sur notre compte avec IBAN: PT50 0007 0000 16619800260 23. Vous devez envoyer la preuve de paiement par courrier électronique au collaborateur qui accompagne le dossier ou à info@vertentenatural.com.
 - b) Cash – Uniquement possible pour régler le solde qui reste à payer, et doit être réglé le jour même de l'activité
3. Vertente Natural se réserve le droit de facturer le montant convenu pour l'activité, même en cas de réduction imprévue du nombre de participants. De même, nous pouvons refuser la participation d'un plus grand nombre de personnes à l'activité si elles n'ont pas été prévues lors de la proposition et de l'assurance.

Annulation, report et remboursements :

1. D'autres possibilités d'activités ou de différentes dates pour sa réalisation seront discutées dans les situations suivantes :
 - a) Conditions météorologiques ou hydrologiques ;
 - b) Raisons de force majeure telles que guerres, tremblements de terre, incendies, ...
 - c) Situations imprévues qui puissent mettre en danger la sécurité des participants.
2. L'annulation d'une activité après le paiement de l'attribution de celle-ci n'implique pas le retour de cette somme. Chaque situation sera analysée individuellement par Vertente Natural, dans le but de trouver une solution qui convient aux deux parties.
3. Toute annulation partielle ou totale ou toute modification du nombre de participants prévu non basée sur les événements listés au 1. effectuée au-delà des 72h précédant l'activité, entraînera un coût de :
 - 20 % de la valeur totale, si l'activité est reportée à une nouvelle date ;
 - 50 % de la valeur totale, si l'activité est simplement annulée (sans reprogrammation).
4. Toute annulation partielle ou totale ou toute modification du nombre de participants prévu non basée sur les événements listés au 1. effectuée au-delà des 24h précédant l'activité, entraînera un coût total.
5. Les annulations ne sont valables que si elles sont effectuées en écrivant à l'un de nos e-mails (disponibles sur le site Web).

Garantie de Satisfaction

Au cas où le client n'est pas satisfait de notre service, la situation doit être exposée par e-mail envoyé à info@vertentenatural.com. Après réception et analyse, le client recevra un bon valable pour un mois, personnel et non transférable, qui lui permettra de répéter l'activité.

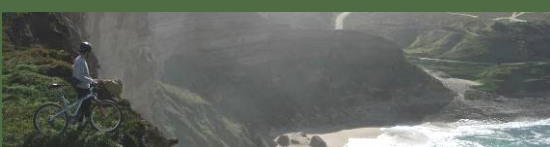
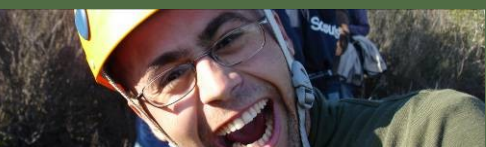


Conditions Générales

Assurances

1. Vertente Natural dispose d'une assurance de responsabilité civile couvrant les dommages causés à des tiers, à concurrence de 50.000 € par sinistre.
2. Pour chaque activité, une assurance contre les accidents personnels est également contractée pour les participants. Cette police garantit une couverture maximale de 20.000 € en cas de décès ou d'invalidité permanente et de 3,500 € pour les frais de traitement et de rapatriement.
3. Les garanties de cette assurance couvrent les participants âgés entre 3 mois et 75 ans.
4. Les assurances présentées par Vertente Natural sont conformes aux dispositions légales (Decreto-lei n° 108/2009, art. 20^o).





vertente
natural

Apartado 1077 Santana . 2971 — 908 Sesimbra
Tel.: 21 084 89 19 . www.vertentenatural.com
info@vertentenatural.com . RNAAT nº 41/2004

